

## *Magistrat(e)s : un corps saisi par les sciences sociales*

Retour sur une recherche soutenue par le GIP Mission de recherche Droit et Justice



*Magistrat(e)s : un corps saisi par les sciences sociales.* Le titre du colloque qui s'est tenu à l'École nationale de la magistrature (ENM) les 30 et 31 janvier 2020, et dont les actes viennent d'être publiés, traduit parfaitement le rôle du Groupement d'intérêt public Mission de recherche Droit et Justice (GIP MRDJ) : éclairer par un regard scientifique pluridisciplinaire les réalités du droit et de la justice, de leur mise en application et fonctionnement, de leurs acteurs, de leur usage et de leur perception par les citoyens ou encore de leur rôle social et institutionnel.

Le GIP MRDJ a été créé en 1994 à l'initiative du ministère de la Justice et du CNRS, ainsi que de l'ENM et des professions du droit, pour constituer « un potentiel de recherche mobilisable sur l'ensemble des questions intéressant le droit et la justice, quel que soit le champ disciplinaire concerné », selon les termes du statut du GIP. Depuis, il a soutenu plus de cinq cent travaux de recherche, tous publiés et — presque — tous consultables à partir de son site internet.

En retenant le projet soumis par Laurent Willemez et Yoan Demoli, respectivement professeur et maître de conférence au Laboratoire Printemps (UMR 8085, CNRS / Université de Versailles

Saint-Quentin-en-Yvelines), le GIP a souhaité promouvoir une recherche visant à éclairer les principales caractéristiques définissant le corps des juges et « procureur(s)<sup>1</sup> » et les enjeux de cette profession qui concernent autant ses acteurs que le grand public et les décideurs. La recherche a été publiée alors que les travaux menés par la Commission Thiriez sur la fonction publique interrogeaient la légitimité du maintien d'une formation propre à la magistrature. Les débats concernant le risque de corporatisme de la profession, sa féminisation, ou ses conditions de travail dégradées font souvent l'actualité. Cette recherche apporte des réponses argumentées établies sur la base d'une méthodologie rigoureuse comprenant notamment l'analyse de la totalité du fichier des 8 300 magistrats et magistrates en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ainsi que les 1 200 réponses à un questionnaire adressé à toute la profession et une quarantaine d'entretiens individuels.

Partant de l'hypothèse que la magistrature bénéficie d'une identité propre malgré l'hétérogénéité des situations, Laurent Willemez et Yoan Demoli se sont attachés à examiner les différentes caractéristiques de ce corps. Ils rappellent combien la création de l'ENM et l'unification de la profession par l'ordonnance de 1958 créant différentes fonctions de magistrats et magistrates

1. La magistrature judiciaire est composée des juges et magistrats du « parquet » qui exercent l'action publique. Elle se distingue des magistrats administratifs exerçant au Conseil d'État et dans les tribunaux administratifs, et des magistrats financiers exerçant à la Cour des comptes et dans les chambres régionales des comptes.

ont contribué à cette identité. Pourtant, la nomenclature des fonctions officielles<sup>2</sup> ne traduit pas fidèlement la réalité de la division du travail soit qu'un magistrat dans une petite juridiction doive être polyvalent, soit au contraire que certains se spécialisent dans un domaine de contentieux (lutte contre le terrorisme ou la grande criminalité, affaires économiques et financières, affaires familiales...).

Examinant les origines sociales des magistrats et magistrates, les auteurs confirment que ceux-ci sont issus des classes favorisées (63 %) en pointant notamment deux caractéristiques utiles au débat contemporain : le « deuxième concours » — accessible aux personnes ayant au moins dix années d'ancienneté professionnelle — favorise la diversification des origines sociales puisqu'il recrute pour un tiers parmi les classes populaires salariées et indépendantes et pour un quart parmi les classes moyennes. Par ailleurs, la carrière magistrat(e) apparaît comme une forme d'ascension sociale au sein de la fonction publique puisque 29 % des magistrats et magistrates ont un père appartenant à l'encadrement administratif.

La forte féminisation du corps (66 %) s'explique, selon les auteurs, par la féminisation des études de droit et la propension des diplômés hommes à s'orienter vers les carrières juridiques libérales plutôt que la magistrature. Une forte homogamie est identifiée au sein du corps, liée notamment à l'importance des études comme cadre privilégié des rencontres des conjoints.

Les conditions de travail sont marquées par le débordement professionnel assez généralisé (80 % des magistrats et magistrates disent travailler le week-end au moins une fois par mois) qui touche particulièrement les plus jeunes et les moins anciens dans la carrière. La multi-activité est également relevée par la recherche. Les magistrats et magistrates enchaînent des tâches variées : répondre au courrier, assister ou présider des audiences, rédiger des réquisitoires ou des jugements, rencontrer des partenaires extérieurs et — pour ceux qui exercent des fonctions

managériales — toutes les autres activités qui s'y rattachent. La mobilité professionnelle occupe une place importante car elle constitue une exigence liée à l'indépendance de la magistrature et aux risques de corruption encourus en cas de maintien dans le même poste ou dans le même lieu trop longtemps. Toutefois, l'analyse détaillée réalisée par Yoan Demoli et Laurent Willemez permet de nuancer une image trop caricaturale d'un corps en perpétuel mouvement. Un quart des magistrats et magistrates en poste ont occupé un ou deux postes et un cinquième au moins sept postes. La distance médiane parcourue par les magistrat(e)s au cours de leur carrière est d'environ 800 kilomètres (Outre-mer non compris). Le tableau général laisse apparaître une minorité hyper mobile et une majorité à la mobilité réduite pouvant être contenue au sein d'une même région.

Laurent Willemez et Yoan Demoli insistent sur l'importance de l'ENM pour forger l'âme du corps de la magistrature. Ils concluent en constatant cette forte identité également façonnée par des mécanismes institutionnels, la relative ressemblance des carrières et les hiérarchies symboliques qui structurent le groupe. Une identité qui ne s'oppose pas aux diversités internes des pratiques professionnelles, de leur propre représentation de leur métier ou encore de la manière de juger.

Conformément aux objectifs du GIP qui vise à la valorisation et à la diffusion la plus large possible des travaux qu'il soutient, les auteurs ont accepté de présenter leur recherche auprès de différents acteurs institutionnels et professionnels, d'organiser un colloque ouvert aux chercheurs, chercheuses et universitaires comme aux gens de justice, de publier une synthèse de leurs travaux dans le cadre de la collection du GIP *Actu-Recherche* et de participer à des prolongements de cette recherche : analyse statistique du métier de greffier et greffière, participation à une recherche sur la gestion des ressources humaines de la magistrature en Europe, promotion de nouvelles investigations au sein de l'École nationale de la magistrature. Voilà un panel d'actions qui illustre bien l'identité du GIP.

contact&info

► Valérie Sagant  
GIP MRDJ

[valerie.sagant@justice.gouv.fr](mailto:valerie.sagant@justice.gouv.fr)

► Pour en savoir plus  
<http://www.gip-recherche-justice.fr>

2. Fonctions de première instance qui nécessitent une nomination par décret : magistrat du parquet, juge au tribunal judiciaire (fonctions civiles ou pénales « généralistes »), juge des enfants, juge d'application des peines, juge d'instruction, juge d'instance (ancienne dénomination) et juge des libertés et de la détention et de la liberté créé en 2000.